



## M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

### REUNION PUBLIQUE DU 03 MAI 2023 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DU BETTEX – COMMUNAILLES – GRATTAQUE

Présents Elus : Jean Marc PEILLEX, Maire, Marie Christine DAYVE, Alain DELACHAT, Amandine ROSSET, Nadine CHAMBEL, Monique RACT, Véronique CLEVY, Lionel CANON.

Services municipaux : Nicolas BEAULIEU, Responsable bâtiments, Didier JOSEPHE, directeur Office de Tourisme, Laurent CLAUDEL, Directeur Général des Services.

En préambule, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et précise que la municipalité poursuit ses échanges avec les habitants au travers des réunions de quartier et ce depuis plusieurs mandats à raison de deux rendez-vous par quartier pendant le mandat.

Les travaux de reprise des réseaux humides et secs entre le carrefour de Robinson et le Betteux se poursuivent dans le cadre de l'accueil du Tour de France pendant 4 jours cet été. La collectivité est consciente des contraintes de circulation pour les usagers et précise que ces travaux s'effectuent également à la fois dans un contexte d'anticipation pour éviter les prochaines années de réaliser des tranchées de connexion pour les constructions futures et de résolution de points fragiles anciens sur les réseaux. Les rabotages des routes s'effectueront de nuit et des périodes de fermeture de route seront, en conséquence, à prévoir lors de la pose des enrobés.

Les travaux de la rue du Mont Joly font également partie de cette dynamique de reprise des réseaux sous voirie avant l'arrivée du Tour de France.

L'ensemble des coûts de ce travaux fait l'objet d'un soutien fort du Conseil départemental (50 % du coût de réseaux et 100 % des enrobés sur les routes départementales).

Monsieur le maire précise que cet accueil du Tour de France pendant 4 jours sur un seul territoire est une première pour la société ASO, propriétaire du Tour de France. Il s'agit là d'une vitrine extrêmement valorisante pour Saint Gervais et les passionnés de cyclisme auront l'occasion de s'immerger et découvrir sur un temps long notre commune.

Suite à la demande des riverains de l'Essey, le dispositif d'éclairage avec panneaux solaires promis depuis plusieurs mois sera posé au point d'apport volontaire à l'Essey.

Pour répondre à une interrogation du public, concernant le déploiement de la fibre sur les coteaux, il est précisé que le traitement des zones blanches de téléphonie mobile s'effectue dans le cadre d'une obligation faite aux opérateurs publics de mailler le territoire. Ainsi de nouvelles antennes seront posées au niveau du réservoir du Champel et au lieu-dit le Fréney. De plus, un renforcement du réseau sera opéré sur l'antenne existante de Saint Nicolas. Un point reste à traiter sur le secteur de la Cry et à ce jour aucune solution n'a été trouvée pour l'implantation de l'antenne.

En parallèle la société Free déploie sur les gares des télésièges de la STBMA de nouvelles antennes permettant une sécurisation de son propre réseau commercial.

Concernant la fibre optique, le déploiement se fera progressivement par les opérateurs depuis l'artère principale créée par le Syane. Il est précisé que la fibre est posée de longue date au Fayet, mais qu'aucun opérateur n'a porté un projet de déploiement dans les habitats, car le modèle économique n'est pas suffisamment équilibré.



## M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

De plus, une difficulté existe sur la mise en enfouissement des réseaux. Le Syane qui détient cette compétence de l'enfouissement des réseaux pour raison esthétique opère difficilement cette mission sur Saint Gervais.

Pour faire face à cette double problématique (déploiement dans les habitats et enfouissement des réseaux), la solution la plus efficace pour les usagers est d'envisager des solutions alternatives (fibre aérienne ou satellite).

Monsieur le Maire saisit l'opportunité de la présence de Madame POL, Directrice du regroupement pédagogique du Mont-Joly, pour évoquer l'implication des élèves dans les économies d'énergie par leur implication dans le challenge CUBE et l'investissement de la commune dans la réfection de la toiture de l'école du Gollet permettant une réduction de l'empreinte énergétique de l'école.

Monsieur le Maire remercie également la famille Chappot, pour leur présence à cette réunion et pour le don fait à la commune de l'ancienne scierie familiale. Des travaux de confortement de l'édifice sont en cours et permettront de valoriser ce patrimoine des scieries de montagne. En complément, la commune a réalisé une nouvelle liaison piétonne passant par la scierie Chappot et rejoignant le début de la route de Tague grâce à l'implication de Monsieur de La Brosse, fervent défenseur de ce nouvel itinéraire et qui permet une continuité du cheminement piéton du sentier du Baroque reliant les chapelles baroques de la rive gauche du Bonnant nouvellement restaurées.

Pour répondre à une interrogation d'un riverain, il est précisé que le parking des Communailles ne peut être agrandi du fait de son enclavement dans le périmètre des pistes de ski et des terrains privés adjacents. Le restaurant en cours de réhabilitation prévoit la mise en place d'un système de voiturier depuis le parking de l'Essey pour éviter une surfréquentation de ce parking. Concernant la circulation de véhicules privés à chenilles sur la route des Orgères, il est rappelé que ce chemin est dans l'emprise des remontées mécaniques et qu'à ce titre, seuls les véhicules de secours et d'entretien des pistes de la STBMA peuvent utiliser ces itinéraires lors de l'exploitation du domaine skiable.

Dès capteurs de remplissage seront déployés par la CCPMB, compétente pour ce service depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans les cuves des points d'apport volontaire pour améliorer les tournées de collectes. Il est par ailleurs rappelé aux usagers que les biodéchets devront être en placés en composteurs au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et que cette mesure est obligatoire depuis janvier 2023 pour les professionnels et ce par des réseaux spécifiques.

Sur l'aspect de la fiscalité locale, Monsieur le Maire précise que le taux communal des taxes dont la taxe foncière connaît une baisse annuelle et que le taux de cette année est inférieur à celui de 2001. La collectivité prend donc des mesures de réduction de charges pour les ménages et depuis 22 ans. Concernant la taxe d'habitation, il est rappelé qu'elle n'est plus payée que pour les résidences secondaires et que la commune n'a pas pris l'option de surtaxe de 5 à 60 %, rendue possible par l'article 1407 ter du Code général des impôts. Il s'agit là d'un engagement fort de la collectivité qui prône un modèle de l'occupation des résidences secondaires plutôt que de taxation de volets fermés.

Pour répondre à une interrogation sur le cadencement des navettes reliant les Communailles au Bettex, il est précisé que le schéma de transport public ne doit pas se substituer à la mobilité individuelle, mais la rendre plus aisée. Ainsi le programme de construction des ascenseurs (valléen et eaux usées) s'applique à porter la mobilité de demain avec moins de véhicules individuels. Sur la question du coût des remontées mécaniques, Monsieur le Maire évoque la création de l'association Vivre à Saint Gervais qui permet aux résidents permanents de bénéficier d'un achat groupé de forfaits et donc d'une ristourne conséquente sur le prix de vente.

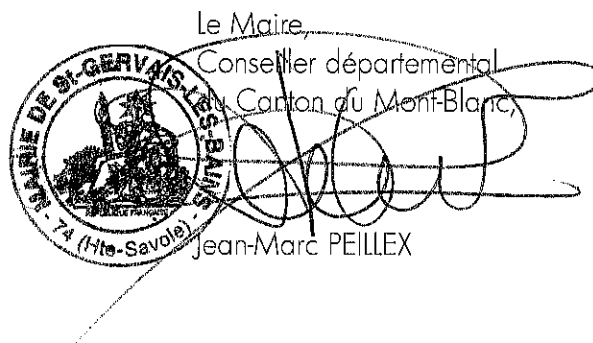


## M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Les travaux dans les alpages du Mont Joux de cet été 2023 concerneront le début des rénovations de l'Igloo et de chez la Tante. Les travaux de rénovation du Boitet, sont qu'en à eux ciblés pour l'automne 2023 voire pour le printemps 2024.

A la demande d'un habitant, il est demandé aux services d'envisager la pose d'une boîte à livres au Gollet.

Le Maire,  
Conseiller départemental  
Canton du Mont-Blanc



Jean-Marc PEILLEX